

Monsieur QUETIER accueille les Délégués, puis fait procéder à l'appel pour vérification du quorum.

Le quorum étant obtenu, la séance peut commencer et Monsieur QUETIER aborde aussitôt l'ordre du jour par l'approbation du procès verbal de la réunion du 18 Décembre 2009. Monsieur QUETIER précise que le financement inscrit et voté à l'unanimité pour les travaux de rénovation de la structure de Bosguérard de Marcouville devrait être revu et affiné. Le procès-verbal n'amenant aucune objection ni observation est approuvé à l'unanimité.

Sont abordées ensuite les délibérations prises lors du bureau du 3 février 2010 :

- Délibération N° 2010-01 : Création d'une sous-régie pour le camp ski
- Délibération N° 2010-02 : Création d'une sous-régie pour le Centre de Bourgtheroulde
- Délibération N° 2010-03 : Tarifs du séjour à la montagne
- Délibération N° 2010-04 : Rémunération des vacataires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur QUETIER commente le compte administratif dans sa globalité. Pour ce qui concerne les charges à caractère général (011), 1 642 591 € avaient été inscrits, 1 521 564 € ont été réalisés. Monsieur QUETIER précise qu'actuellement, il existe 2 lignes « fêtes et cérémonies », qui seront regroupées. Cet article est en dépassement pour deux raisons principales : inauguration de la résidence Jean Guenier et opération Folklore du Monde. Monsieur le Président souligne également une forte augmentation des frais postaux, L'augmentation de la ligne transports collectifs est liée à la Commission Enfance Adolescence. Il précise que par ailleurs, la commission a été vigilante sur son budget, remarque qui s'applique à chacune des commissions.

Pour les charges de personnel, budgété 2 313 642 €,réalisé 2 279 000 €.

Virement à la section d'investissement : 523 650 €.

Charges de gestion : 1 228 452 € inscrits, 1 165 520 € réalisés. Les principales charges étant les prestations liées aux ordures ménagères.

Total des charges de fonctionnement : 5 385 914 € réalisé, pour un prévisionnel de 6 322 144 €.

Pour ce qui concerne les produits, on retrouve l'excédent de fonctionnement de 474 435 €, des produits de gestion pour 566 579 €,des atténuations de charges pour 143 426 €, impôts et taxes pour 2 753 546 €, dotations et subventions pour 1 873 500 €. Les revenus des immeubles pour 551 695 €. Le total des recettes s'élève à 6 384 129 €, soit un excédent de clôture de 998 214 €. Monsieur QUETIER précise : une partie sera affectée à la section d'investissement et une autre partie aux affectations obligatoires.

Pour la section d'investissement, le déficit d'investissement reporté est de 301 000 €. Aux services techniques, toutes les acquisitions prévues n'ont pas été réalisées et seront reportées. Les quelques travaux d'investissement nécessaires pour le gymnase

de Boissey le Châtel ont été réalisés. Les travaux demandés et prévus ont été réalisés à la Résidence Jean Guenier. Pour le gymnase Jacques Anquetil de Bosc Roger en Roumois, les travaux ont été entièrement réalisés, mais le coût a été moins élevé que prévu (76 304 € alors que 96 000 € avaient été budgétés). Pour les travaux de ruissellement, ils ont été effectués, mais ils ne sont pas soldés, le Décompte Global Définitif n'ayant pas été fourni par le maître d'œuvre. Pour la partie bureaux administratifs, il reste une provision au cas où des interventions complémentaires seraient à réaliser. La somme inscrite à la ligne Centre de Loisirs correspond à des travaux réalisés par une entreprise peu fiable, qui ne nous a jamais adressé de facture, cette somme sera sortie du budget investissement en 2010. Quelques acquisitions de matériel pour la commission Enfance Adolescence (10 176 €). A propos du FAR, seule la partie terrain a été réalisée en 2009, la partie vestiaires est en cours, la somme affectée est donc reportée en 2010. Monsieur QUETIER en profite pour préciser que les travaux se déroulent correctement et dans les délais. Pour la partie « emprunts, dépôts et cautionnements », il y a les remboursements d'emprunts que la collectivité a contracté, ainsi que les cautions des appartements de la résidence Jean Guenier. 95 000 € sont inscrits en immobilisation corporelle, qui concernent les terrains d'Epreville en Roumois sur le projet d'acquisition foncière commun avec le SDOMODE. La partie subvention sports a été honorée, Monsieur QUETIER rappelle que la Communauté de Communes prend en charge 50 % des acquisitions de matériel des clubs sportifs. Enfin, il y a eu des acquisitions de containers pour 9 200 €, Monsieur QUETIER précise à l'assemblée que cette somme sera revue à la hausse en 2010, le parc étant vieillissant.

Soit un total de dépenses d'investissements de 1 621 000 €, pour 2 900 000 € d'inscrit, mais Monsieur QUETIER rappelle que toutes les opérations précédemment évoquées sont en report.

Pour les recettes, le virement de la section d'investissement de 523 000 € a été effectué, des opérations d'ordre pour 176 000 €, le FCTVA pour 139 000 €. L'excédent de fonctionnement capitalisé de 453 000 €, des subventions d'investissement pour 250 534 €, des emprunts pour 229 175 €. Le total des recettes d'investissement se monte à 1 254 853 €, soit un déficit d'investissement de 366 265 €.

Monsieur QUETIER demande aux délégués présents s'il y a des questions avant de procéder au vote.

Madame DEPIERRE, Doyenne de l'Assemblée, préside le vote du compte administratif, qui est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats



## **DELIBERATION N°2010-05**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 et AFFECTATION DES RESULTATS**

*Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Marie DEPIERRE, Doyenne d'Âge de l'Assemblée*

- *Approuve le Compte Administratif 2009, en conformité avec le compte de gestion du receveur de la manière suivante :*

	RESULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 301 562,18 €		- 64 673,43 €	1028 496,00 € 913 254,00 €	- 115 242,00 €	- 481 477,61 €
FONCT	927 841,08 €	453 406,00 €	523 779,43 €			998 214,51 €

- *Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :*

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	998 214,51 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	481 477,61 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 687,39 € 503 049,51 €
Total affecté au c/ 1068 :	495 165,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après affectation des résultats, le compte administratif 2009 dégage un excédent de 523 779 €.



### **BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur QUETIER rappelle que l'objectif fixé pour 2010 est de contenir les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général restent stables à 1 643 104 €. Les charges de personnel représentent 2 340 254 €. Les charges de gestion courante se montent à 1 185 028 €. Le montant total pour la gestion des services se monte

à 5 221 000 €, 182 199 € pour les charges financières, 141 074 € pour les charges exceptionnelles, soit un total d'opérations réelles financières de 5 545 237 €, auquel il faut ajouter le virement à la section d'investissement de 465 217 €, ainsi qu'une opération d'ordre de 180 940 € : soit un budget global de 6 191 394 €.

Un délégué pose la question de la baisse des prestations (article 6554) pour 40 000 €. Monsieur QUETIER répond qu'il s'agit des OM, budgété l'an passé sur 13 mois (à la demande de la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne qui porte le marché), cette année, 12 mois sont prévus.

Pour les recettes, 101 127 € en atténuation de charges, produits de gestion courante 569 200 €, impôts et taxes 2 135 085 €, dotations subventions et participations 1 728 795 €, nous savons déjà que nous aurons 70 000 € de moins qu'en 2009. Revenus des immeubles pour 554 138 € : soit un total pour la gestion des services de 5 688 345 €, auquel on ajoute le report du résultat de 503 049 € soit un total de recettes de 6 191 394 €. A la question d'un délégué sur la différence entre le réalisé 2009 et le prévisionnel 2010 (impôts et taxes), il est répondu qu'il y a des impondérables non maîtrisés (nouveaux habitants par exemple). Nous appliquons les données des services fiscaux, sur des prévisions. Les bases fiscales ont augmenté de 1.2 %, la proposition qui sera faite aux délégués sera de maintenir les taux d'imposition propres à la Communauté de Communes au même niveau qu'en 2009.

Pour la section d'investissement, Monsieur QUETIER rappelle qu'il y a tous les restes à réaliser évoqués précédemment, auxquels viennent s'ajouter les opérations nouvelles. Déficit d'investissement 366 265 €, acquisition de matériel pour 24 800 €, Monsieur QUETIER précise que tout a été vu auparavant dans les différentes commissions, achat de containers pour 18 604 €, soit deux fois plus que le réalisé 2009, 2356 € pour la Résidence Jean Guenier. Acquisition de matériel en gestion de 2 564 €, travaux de ruissellements 352 610 €, dont un report de 217 000 €. Pour la commission enfance, il est prévu 35 350 € d'acquisition de matériel. Les travaux de voirie en investissement représenteront 321 468 € (auxquels s'ajouteront du fonctionnement). Pour le stade de football de Saint Ouen du Tilleul, il y a un reste à réaliser de 711 000 €.

Pour le Centre de Loisirs de Bosguérard de Marcouville, le financement est inscrit tel qu'il a été voté lors du Conseil Communautaire du 18 décembre, mais Monsieur QUETIER précise qu'un nouveau plan de financement sera vraisemblablement présenté aux délégués communautaires.

Pour les travaux de la zone d'activités (à côté de la plateforme de compostage prévue par le SDOMODE sur le secteur Bourg Achard / Epreville en Roumois), 197 224 € sont inscrits, cela représente les acquisitions de terrains ainsi que les travaux qui, précise Monsieur QUETIER, ne devraient pas atteindre le montant inscrit.

Pour la déchetterie, 100 000 € de travaux ont été inscrits, qui permettraient un éventuel aménagement du lieu. Cela permettrait d'absorber la sur-fréquentation ponctuelle de la déchetterie le samedi, ainsi qu'une possible interdiction des transports de bennes le samedi. Il faudra allonger le quai de la déchetterie afin de pouvoir installer de nouvelles bennes.

Les remboursements d'emprunts représenteront 370 334 €.

Les dépenses d'investissement se montent à 5 218 714 €, dont 1 028 000 € de reports. Monsieur QUETIER précise que les dépenses prévues en investissement couvrent l'ensemble des demandes, qu'elles traduisent fidèlement, ce qui avait été annoncé lors du Conseil Communautaire de Décembre, et de la cérémonie des vœux, et qu'elles ont été travaillées en amont dans les différentes commissions.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement se monte à 465 217 €, des opérations d'ordre pour 180 940 €, des dotations pour 1 174 920 €, 737 556 € de subvention, 237 241 € pour les travaux de ruissellements (incluant les nouvelles opérations), l'emprunt représenterait 772 459 € : soit des recettes d'investissement de 5 218 714 €.

Le Budget Primitif 2010 a été construit sur la base des taux d'imposition existants, soit : TPU 9.75 %, TH 1.74 %, TFB 3.82 %, TFNB 8.10 %. Monsieur QUETIER informe les délégués que, lors du bureau communautaire, certains élus avaient souhaité qu'une simulation d'augmentation des taux soit présentée. Si on augmente les taux de 1%, cela générerait à la Communauté de Communes 5029 €, si on applique une augmentation de 2 %, cela générerait une recette supplémentaire de 10 057 €.

Il y a donc trois propositions qui sont faites à l'assemblée :

- Stabilité des taux
- Augmentation de 1%
- Augmentation de 2%

Monsieur QUESTEL intervient en précisant que le budget présenté est construit sur la base d'une stabilité des taux d'imposition, et que, par conséquent, tous les documents devront être modifiés en cas de vote de l'assemblée pour une augmentation des taux. Il ajoute qu'il votera pour le maintien des taux actuels, pour deux raisons : l'excédent de fonctionnement reporté (qui est la marque d'une gestion saine, mais est néanmoins suffisant pour fonctionner sans augmenter les taux), d'autre part, la conjoncture économique actuelle est tellement dégradée que, pour certains ménages du territoire, une augmentation, même minime, pourrait avoir de lourdes conséquences.

Monsieur QUETIER propose le maintien des taux actuels. Adopté à l'unanimité.

Monsieur QUETIER précise que pour la sixième année consécutive, la Communauté de Communes reste à taux constants.

Pour ce qui concerne les taxes Ordures Ménagères, il est proposé de maintenir les taux actuels, soit 11.83% pour 15 communes, 13.34% pour Bourgtheroulde (2 ramassages hebdomadaires), 14.06% pour Bosc Roger en Roumois (Ramassage Déchets Verts), 13.95% pour Saint Ouen du Tilleul (Ramassage Déchets Verts). Monsieur QUETIER explique ensuite pourquoi nous pouvons proposer des taux stables alors que le SDOMODE augmente sa participation d'environ 10%. D'une part, la part SDOMODE représente environ la moitié de notre budget Ordures Ménagères, donc mathématiquement, l'augmentation de la part du SDOMODE ne peut pas être reportée intégralement sur notre budget. D'autre part, il y a eu une baisse de nos tonnages ce qui, souligne le Président, est à mettre au crédit des usagers. Par exemple, les Ordures Ménagères ont baissé de 550 tonnes (soit 15% de baisse), l'opération composteurs n'étant

sûrement pas étrangère à ce résultat, les encombrants ont baissé de 180 tonnes (pour information, le coût de destruction est de 68 € la tonne), les gravats ont baissé de 270 tonnes, notre faiblesse est sur les végétaux avec une baisse minimale de 150 tonnes (3071 tonnes en 2008, 2918 tonnes en 2009). Monsieur QUETIER précise toutefois que, sur ce point, nous avons environ 10% d'apport d'une collectivité voisine.

Monsieur QUETIER conclut sur ce point en insistant sur le fait que le budget a été construit sur les tonnages 2009, et qu'il ne faudrait évidemment pas repartir à la hausse en 2010. Monsieur QUETIER souligne qu'il s'agit de belles performances pour la collectivité.



### ***DELIBERATION 2010-08***

#### ***TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES***

*Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010 à:*

- *11,83 % pour les 15 communes du canton bénéficiant d'un ramassage hebdomadaire,*
- *13,34 % pour la commune de Bourgtheroulde-Infreville, qui bénéficie de deux ramassages hebdomadaires.*
- *14,06 % pour la Commune de Bosc Roger en Roumois , qui bénéficie en plus d'un ramassage hebdomadaire , de ramassages spécifiques pour les déchets verts et les encombrants .*
- *13,95 % pour la Commune de Saint Ouen du Tilleul , qui bénéficie en plus d'un ramassage hebdomadaire , d'un ramassage spécifique de déchets verts*

***Les taxes OM sont adoptées à l'unanimité.***



Monsieur QUETIER aborde ensuite le tableau des effectifs, qui représente un total de 70 postes, mais qui n'intègre pas les Aides à Domicile, ainsi que les vacataires affectés au service enfance. En réalité, ce sont près de 150 personnes qui travaillent pour la collectivité.

Monsieur QUETIER confirme enfin, le retour de Monsieur THYSSANDIER au sein des Services Techniques, et le départ de Monsieur HARTOUT.



## **DELIBERATION 2010-09**

### **TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/012010**

*Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil  
Communautaire décide  
d'arrêter le tableau des effectifs au 1er Janvier 2010 de la manière suivante:*

<b>Détachement</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Directeur Général des Services	1		1	
<b>Total détachement</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>Filière administrative</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Attaché principal	1		1	
Attaché	1		1	
Rédacteur	1		1	
Adjoint administratif 1° classe	3	1	2	1
Adjoint administratif 2° classe	9	2	9	2
<b>Total filière administrative</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>3</b>

<b>Filière technique</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Technicien supérieur principal	1		1	
Technicien supérieur	1		1	
Agent de maîtrise principal	1		1	
Adjoint technique 1° classe	4		4	
Adjoint technique 2° classe	21	6	18	4
<b>Total filière technique</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>4</b>

<b>Filière sportive</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Opérateur APS	1		1	
<b>Total filière sportive</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>Filière animation</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Animateur	2		2	
Adjoint d'animation 2° classe	25	11	22	8
<b>Total filière animation</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>8</b>

<b>Contractuels</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Puéricultrice	1		1	
Auxiliaire de puériculture	2		2	
Educatrice de jeunes enfants	1		1	
Infirmière	1	1		
<b>Total contractuels</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

<b>Contractuels (Contrat CAF)</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
Educatrice de jeunes enfants	1		1	
<b>Total contractuels (Contrat CAF)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78</b>	<b>21</b>	<b>70</b>	<b>15</b>
----------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

<b>Non-classables</b>	Eff budg	Dont TNC	Pourvu	Dont TNC
CAE	2	1	2	1
CUI	1		1	
<b>Total non-classables</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

**Adoptée à l'unanimité**



**COMMISSION GESTION**

Pas de commentaires ni de questions particulières sur cette partie du budget.

**COMMISSION SPORTS, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL**

Monsieur DUCHATEAU commente son rapport en précisant que la fête de la peinture est en partenariat, comme les années précédentes, avec les associations Eracles et Le Chevalets du Roumois. L'opération Folklore du Monde, en partenariat avec la Communauté de Communes de Montfort sur Risle : 2 spectacles auront lieu, l'un le 7 Juillet à Bourgtheroulde, l'autre le 11 Juillet à Montfort. Croq'Notes rando se déroulera en partenariat avec l'Association Solidarité Emploi du Roumois, simultanément à l'opération « N'en Jetez Plus ». Il est prévu une participation à la « Nuit des Etoiles » le vendredi 6 août, avec la participation du service enfance. Le point de rencontre serait le Centre de Loisirs de Bosguérard de Marcouville, avec différents parcours pédestres, partant de différents points du canton. Le Run and Bike aura lieu le 17 octobre avec un départ du terrain de football de Saint Ouen du Tilleul.

Pour ce qui concerne les travaux du terrain de football, il reste quelques aménagements sur le terrain proprement dit (pose des buts, nivellement du terrain d'entraînement, remise en état des terrains benjamins suite au passage des engins de chantier), pour la partie vestiaire, les travaux avancent correctement, les délais sont respectés. Quelques travaux seront réalisés par nos services sur les anciens vestiaires pour avoir un ensemble cohérent sur l'ensemble du site.

En investissement, une tribune supplémentaire est programmée au gymnase Benedetti, ainsi que la réfection des tracés extérieurs.

Pour ce qui concerne les subventions aux clubs sportifs, elles restent sur les mêmes bases, à savoir 15 € par adulte et 7.50 € par enfant. La commission a proposé de valoriser les clubs qui ont de bons résultats en mettant l'accent sur l'acquisition de matériel et la formation (car les coûts engendrés par des changements de division sont plus importants).

Monsieur DUCHATEAU ajoute que la finale régionale du Handball se déroulera au gymnase Jacques Anquetil le samedi 22 mai.

Monsieur MORISSET soulève le problème des clubs qui n'utilisent pas les subventions d'équipement qui leur sont allouées et propose que celles-ci soient redéployées auprès d'autres clubs. Monsieur QUETIER répond que, les crédits étant prévus, rien ne s'oppose à ce que la Communauté de Communes réoriente ces crédits. Il précise que cela s'est déjà produit en 2009, avec l'achat d'une nouvelle table de marque pour le club de hand (prise en charge en totalité par la Communauté de Communes). Il faut cependant que les clubs respectent les dates de remise des documents.



## ***DELIBERATION 2010-12***

### ***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES***

*Outre les subventions de fonctionnement correspondant aux transferts de charges effectués en 2007 suivant le tableau ci-dessous :*

ASBR Basket-ball	5 650 €
ASBR Boules Lyonnaises	500 €
ASBR Gymnastique	1 260 €
ASBR Judo	960 €
ASBR Karaté	500 €
ASBR Tennis	1500 €
ASBR Tennis de Table	950 €
Club Pongiste du Roumois	760 €
Football Association du Roumois	5 620 €
Hand Ball Club du Roumois	3 800 €
Judo Club de Boissey	400 €
Roller Skating de Boissey	600 €
Tennis Club du Roumois	3 531 €

*sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations sportives comme suit:*

ASBR Basket-ball	2 722.50 €
ASBR Boules Lyonnaises	375.00 €
ASBR Gymnastique	750.00 €
ASBR Judo	2 280.00 €
ASBR Karaté	1 462.50 €

ASBR Tennis	1 095.00 €
ASBR Tennis de Table	405.00 €
Club Pongiste du Roumois	240.00 €
Football Association du Roumois	1 905.00 €
Hand Ball Club du Roumois	1 800.00 €
Judo Club de Boissey	885.00 €
Roller Skating de Boissey	352.50 €
Tennis Club du Roumois	2 122.50 €

*D'autre part, il autorise, sur présentation de factures, le versement de subventions pour acquisition de matériel aux associations suivantes:*

ASBR Basket-ball	600.00 €
ASBR Boules Lyonnaises	360.00 €
ASBR Judo	480.00 €
ASBR Karaté	150.00 €
ASBR Tennis	320.00 €
ASBR Tennis de Table	50.00 €
Club Pongiste du Roumois	115.00 €
Football Association du Roumois	480.00 €
Hand Ball Club du Roumois	790.00 €
Roller Skating de Boissey	120.00 €
Tennis Club du Roumois	480.00 €

*Il décide également d'accorder, sur présentation de factures, des subventions pour formations à:*

ASBR Judo	500.00 €
ASBR Basket Ball	300.00 €
ASBR Boules Lyonnaises	100.00 €
ASBR Tennis	150.00 €
ASBR Tennis de Table	40.00 €
Football Association du Roumois	300.00 €
Hand Ball Club du Roumois	700.00 €



### **COMMISSION VOIRIE**

En l'absence de Monsieur POUS, Monsieur QUETIER prend la parole. Il confirme que le montant des travaux prévus pour 2010 est de 400 000 €. Il précise que l'an prochain, on pourrait éventuellement lancer un emprunt pour profiter des prix du marché actuel, et couvrir toutes les demandes des communes et absorber le coût des dégradations liées au gel. Il précise que, sur ce point, une convention pourrait être passée avec la Communauté de Communes du Roumois Nord pour la mise à disposition de leur PATA (point à temps automatique) Monsieur QUETIER ajoute que la commission a répondu aux demandes et que les planifications proposées ont été acceptées et partagées par tous. Il remercie notamment les communes qui ont accepté de reporter d'une année

ou deux certains travaux. Un délégué pose la question de la disparition des barrières de dégel. Monsieur QUETIER répond que cette solution a été abandonnée depuis 5 ans. Il précise qu'il serait favorable à en remettre quelques unes, cependant, une majorité des maires n'y sont pas favorables, les barrières bloquant les voiries une dizaine de jours.

Monsieur QUESTEL émet le souhait que les communes de Bourgtheroulde et Bosc Roger en Roumois, ainsi que la Communauté de Communes mettent en place un plan de salage coordonné (les deux communes ayant acquis du matériel), pour « gagner en efficacité », même si, précise-t-il, cela s'est relativement bien passé l'hiver dernier. Monsieur QUESTEL aborde ensuite la question de la voirie du collège, précisant qu'il ne veut pas que cette voirie soit comptabilisée dans les voiries de la commune. Il ajoute que ce n'est pas une voirie communale, mais une voirie d'intérêt communautaire. Il souhaite que, comme dans les autres Communautés de Communes, la voirie d'accès au collège ne soit pas à la charge de la commune, mais de la Communauté de Communes. Monsieur QUETIER répond que, lorsque les statuts ont été établis, cela peut être revu, et il précise qu'il avait proposé à l'époque de ne pas prendre l'ensemble des voiries communales, mais de lister les voiries que la CDC prenait en charge. (telles que voirie déchetterie, voirie collège, et toute voirie reconnue d'intérêt communautaire). Monsieur QUESTEL répond que la voirie du collège ne peut pas être considérée comme une voirie communale, et qu'il ne doit pas être imputé sur la ligne des travaux de Bourgtheroulde les travaux de réfection de cette voirie. Monsieur QUESTEL craint que, si 80 000 € de travaux sont réalisés sur cette voirie, il ne se passe plusieurs années avant que de nouveaux travaux soient réalisés sur la commune. Il ajoute à ce sujet qu'il pense que 80 000 € n'y suffiront pas.

Un délégué intervient alors en demandant si, en suivant le raisonnement de Monsieur QUESTEL, tous les accès aux équipements publics, comme la poste par exemple, ne devraient pas être déclarés d'intérêt communautaire.

### ***COMMISSION ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE***

Monsieur GUENIER Jean-Marie confirme qu'il souhaite que les taxes Ordures Ménagères restent stables le plus longtemps possible. Il revient sur l'opération composteurs et précise qu'il y a 17 foyers témoins sur la Communauté de Communes qui seront régulièrement consultés. Il revient également sur le ramassage en porte à porte des déchets verts, et souhaiterait que la quantité soit limitée.

Suite à une question, Monsieur GUENIER Jean-Marie confirme que les pneus (propres, et uniquement motos et voitures) sont toujours acceptés au CET de Malleville, mais pas à la déchetterie de Bourgtheroulde. Des collecteurs de piles vont être distribués dans les communes.

Il conclut en confirmant la réflexion engagée sur les travaux à la déchetterie, pour répondre de manière efficace à la demande des usagers.

## **COMMISSION RPA / AIDES A DOMICILE**

### **Résidence Jean GUENIER**

Madame GRANDJEAN revient sur les points importants de son budget, avec une augmentation des charges de personnel (5.74%). Une augmentation des tarifs restauration de 1.50% est proposée.

Pour ce qui concerne les loyers, l'indice INSEE est de -0.06%, les loyers sont indexés sur cet indice. Cependant, nous proposons des prestations complémentaires, qui représentent un coût à la charge de la collectivité. La commission propose également donc une augmentation de 1.50%, qui permettra de compenser en partie, les prestations complémentaires proposées par la Résidence.

### **Aides à Domicile (budget annexe)**

On constate une baisse de 3814 heures par rapport à 2008, cela est dû à la double concurrence du secteur privé, et des employeurs en Chèques Emploi Services.

Le budget s'élève à 845 000 €. Madame GRANDJEAN annonce que la tarification horaire du Conseil Général pour 2010 sera de 15.73 € (15.75 € demandé). Cette proposition doit permettre l'équilibre du budget. Madame GRANDJEAN précise que les charges de personnel représentent bien entendu, la part la plus importante du budget (les coûts horaires variant de 23.13 € à 2932 €).

Monsieur QUETIER présente ensuite le compte administratif, qui laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 23 628 €. Le budget d'investissement est en excédent de 19 633 €.



### ***DELIBERATION 2010-AD- 01***

#### ***Vote du Compte Administratif 2009 et Affectation des Résultats***

*Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Madame Marie DEPIERRE ,  
Doyenne d'Âge de l'Assemblée*

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009*

*Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :*

	Résultat CA 2008	Virement à La SI	Résultat de l'exercice 2009	Restes à Réaliser 2009	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	20 783.76 €		-1 150.07 €		19 633.00 €	€
FONCT.	-12 430.27 €		-11 198.55 €			- 23 628.82 €

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)*

*Décide d'affecter le résultat comme suit :*

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<b>23 628.82 €</b>



### ***COMMISSION MAITRISE DES RUISSELLEMENTS / SPANC***

#### **SPANC (budget annexe)**

Monsieur LIEVENS rappelle que la loi sur l'eau stipule que la fréquence des contrôles ne doit pas excéder 8 ans. La technicienne viendra vérifier plus régulièrement mais ne préconisera une vidange que lorsque le taux de boues aura atteint le seuil critique. Monsieur LIEVENS lance un appel aux maires pour inciter les habitants à s'inscrire dans le programme études, pour pouvoir bénéficier du taux de subventionnement intéressant à 70% (qui ne durera pas).

Pour ce qui concerne le budget, Monsieur LIEVENS propose d'augmenter la redevance de 2.50 € (pour passer de 30 € à 32.50 € cette année ; il en sera de même en 2011 et 2012, pour arriver à une redevance de 37.50 € en 2012, qui permettra de couvrir les besoins (et qui correspond globalement à la moyenne départementale).

La présentation du compte administratif et du budget primitif ne suscite aucun commentaire. Il est procédé au vote.



#### ***DELIBERATION 2010-SPANC-01***

##### ***Vote du Compte Administratif 2009 et Affectation des Résultats***

*Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Madame Marie DEPIERRE ,  
Doyenne d'Âge de l'Assemblée*

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2009*

*Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :*

	Résultat CA 2008	Virement à La SI	Résultat de l'exercice 2009	Restes à Réaliser 2009	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	48 080.37 €		-44 745.79 €		2 789.00 €	5 123.58 €
FONCT.	24 926.61 €		- 7 790.77 €			17 135.84 €

*Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)*

*Décide d'affecter le résultat comme suit :*

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>17 135.84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/1068	
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b> Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	17 135.84 €



### **Ruissellements**

Messieurs LIEVENS et QUETIER informent les délégués sur le fait que la Communauté de Communes a insisté pour que les travaux démarrent à l'Automne. Le même objectif est fixé pour le Maraval, mais cela risque d'être plus difficile. Monsieur QUETIER rappelle que le budget de cette commission est essentiellement centré sur les investissements, dont une étude sur Boissey le Châtel, et une étude sur les mares (en lien avec le SYDAR).

### **COMMISSION ENFANCE ADOLESCENCE**

Monsieur MORISSET insiste sur le fait que le budget de fonctionnement est maintenant stabilisé, les difficultés passées avec la CAF étant résorbées. Il précise toutefois que sur certains lieux d'accueil périscolaire (notamment Boissey le Chatel et Bosguérard de Marcouville), la fréquentation est en augmentation, ce qui générera de l'encadrement supplémentaire.

Pour l'investissement, des équipements sont prévus pour le multi accueil de Bosc Roger en Roumois, pour les ados, du matériel informatique pour optimiser la gestion.

La plus grosse part d'investissement concerne la restructuration de l'équipement de Bosguérard de Marcouville, dont le financement sera revu avec les différents partenaires. Monsieur MORISSET informe néanmoins les délégués que la Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet Atelier d'Architecture du Roumois pour travailler sur ce projet. Les architectes ont proposé une première esquisse qui a été validée par les commissions enfance adolescence et aménagement de l'espace le 16 mars dernier.

Monsieur MORISSET informe ensuite les délégués qu'un nouveau contrat sera signé avec la CAF en juin prochain, ce qui sera l'occasion de faire financer de nouvelles actions. Il ajoute que ce sera aussi l'occasion de redéfinir les modalités d'intervention de la Communauté de Communes auprès de l'association « La forêt enchantée » qui gère le multi accueil de Bosguérard de Marcouville, et qui pourrait peut être à l'avenir faire l'objet d'une intégration par la Communauté de Communes.

Monsieur MORISSET fait ensuite le point sur les subventions accordées aux associations intervenant dans le domaine de l'enfance, elles restent stables pour l'Association des Assistantes Maternelles et l'Association Familiale de Berville en Roumois, et augmente de 1000 € (passant de 13 000 € à 14 000 €) pour la Forêt Enchantée.

Monsieur MORISSET conclut en ajoutant qu'un travail est actuellement mené auprès du personnel pour améliorer le fonctionnement et réduire au minimum les difficultés passées (remplacements non effectués, projets d'animation peu intéressants.../...).



### ***DELIBERATION 2010-13***

#### ***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE ADOLESCENCE***

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre de la compétence Enfance et Adolescence :*

Association Familiale de Berville	1 000 €
Association des Assistantes Maternelles	600 €
La Forêt Enchantée (Bosguérard)	14 000 €

*Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif*



## **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur GUENIER Dominique informe les délégués de l'avancement du dossier de la zone d'Epreville en Roumois / Bourg Achard. Un travail commun est en cours avec le SDOMODE, le cahier des charges est à l'étude. Monsieur GUENIER Dominique informe ensuite les délégués qu'une ligne a été inscrite au budget pour financer l'étude d'implantation d'un ascenseur au Logis, l'investissement proprement dit de l'ascenseur sera en 2011. Une nouvelle signalétique sera mise en place dans le parc du Logis.

### **PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTION 2010 DU SYDAR**

Monsieur QUETIER introduit cette partie en précisant que le SYDAR souhaitait présenter son programme 2010 aux différentes Communauté de Communes lors de leur conseil communautaire.

Monsieur QUESTEL commente le document envoyé aux délégués. Il précise que, pour ce qui concerne le Contrat de Pays, il souhaite lever l'ambiguïté autour de la signature de l'Etat, pour le moment non signataire des Contrats de Pays.

Pour le suivi et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur les projets en cours, c'est Monsieur Benoit TURQUOIS qui est chargé de cette mission. Monsieur QUESTEL précise que, listant la liste des projets inscrits, certains n'avaient pas du tout démarré, et que la question allait être posée aux maîtres d'ouvrage concernés sur l'avenir de ces projets.

Pour le SCOT ( ? ), un premier compte rendu a été fait par le bureau d'études en février. Des réunions concernant le PADD ( ? ) auront lieu en avril. Monsieur QUESTEL précise que fin 2010, début 2011, seront organisés les « Etats Généraux du Roumois », pour inciter la population à s'approprier les problématiques inscrites dans le SCOT.

Pour la partie économie : village d'artisans, la deuxième phase est à l'étude pour la faisabilité sur la zone de Thuit-Anger. Parc d'Activités du Roumois : l'acheteur de la plus grosse parcelle a jusque juin pour faire des propositions au maître d'ouvrage. Un stagiaire sera présent de mars à juin pour faire des préconisations afin qu'il n'y ait pas de projets concurrents à l'échelle des trois collectivités.

Une chargée de mission a été recrutée pour une période 6 mois sur le volet tourisme, elle a pour mission notamment de faire évoluer le guide touristique.

Les statuts du SYDAR seront remis à jour (ils datent de 1999).

Un délégué pose la question de l'incidence du SCOT sur les PLU et Cartes Communales. Monsieur QUESTEL répond qu'actuellement, c'est un SDAU ( ? ) qui s'applique, que le SCOT va se substituer au SDAU ( ? ), les documents d'urbanisme devront être compatibles avec le SCOT. Afin d'éviter tout problème, Monsieur QUESTEL rappelle aux élus qu'il souhaite que Monsieur Benoit TURQUOIS soit associé aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme.

Un délégué pose la question de la Maison du Tourisme. Monsieur QUESTEL rappelle qu'une chargée de mission est là pour 6 mois, qu'il ne s'agit pas d'une maison du tourisme mais d'un office de tourisme (les coûts d'investissement sont moins lourds pour un Office de Tourisme, qui s'appuie sur des lieux existants, que pour une maison du tourisme, qui nécessiterait des investissements lourds). Monsieur QUESTEL ajoute qu'une politique touristique, si elle doit être définie, doit l'être à l'échelle des trois Communautés de Communes. Il précise qu'il faut attendre la fin de l'étude pour se positionner.

### ***QUESTIONS DIVERSES***

Monsieur GUENIER Dominique précise que les permanences du PIG n'auront plus lieu à la Résidence Jean Guenier mais dans les locaux de la Communauté de Communes. Les jours et heures de permanence ne changent pas.

Aucune autre question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

